



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Alcatel

Question au Gouvernement n° 1890

## Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Charles Josselin.

M. Charles Josselin. Ma question s'adresse au ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. L'annonce par Alcatel de 1 636 suppressions d'emplois, dont 500 dans la région de Lannion, dans les Côtes-d'Armor, vient confirmer de manière brutale les inquiétudes que les élus bretons ont exprimées à l'Élysée au début de ce mois.

Cette décision, qui invalide tous les discours gouvernementaux sur l'aménagement du territoire, touche au cœur un des sites industriels bretons affichant un réel dynamisme, au moment où d'autres sites, en Bretagne, doivent affronter les conséquences de votre politique en matière d'industries de défense.

Nous ne pouvons pas accepter cette décision.

Monsieur le ministre, qu'entendez-vous faire pour obliger M. Tchuruk à revenir sur sa décision ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, la décision dont vous venez de parler de CIT-Alcatel de supprimer un peu plus de 1 600 emplois sur les 9 400 de cette entreprise, et qui devrait effectivement toucher deux sites, dont celui de Lannion, n'est pas en contradiction avec les discours généraux sur l'aménagement du territoire. C'est une décision qui provient de la direction générale d'un groupe confronté à une situation économique sérieuse.

Les investissements dans le domaine des télécoms, en particulier ceux liés à France Telecom, ont baissé en 1996. CIT-Alcatel va annoncer probablement un résultat négatif de plus de 500 millions de francs en 1996, et les prévisions pour 1997 laissent entrevoir un déficit supérieur à 400 millions de francs.

L'entreprise engage donc - et c'est naturel - un redeploiement vigoureux pour s'adapter, en particulier au travers de la production de nouveaux produits et de nouveaux services.

Les efforts de réduction de coûts qui ont été engagés apparaissent aujourd'hui insuffisants pour venir juguler ce déficit. Les structures sont trop lourdes. Elles obèrent la compétitivité de cette entreprise. Et cela risque d'avoir des conséquences sur l'emploi.

L'entreprise a donc annoncé que 1 600 emplois devraient probablement être remis en cause. Le ministère de l'industrie est décidé à discuter avec elle pour bien définir la réalité du projet industriel et pour essayer de limiter autant que faire se peut la nécessaire adaptation de cette entreprise aux nouvelles données.

## Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Charles Josselin.

M. Charles Josselin. Ma question s'adresse au ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. L'annonce par Alcatel de 1 636 suppressions d'emplois, dont 500 dans la région de Lannion, dans les Côtes-d'Armor, vient confirmer de manière brutale les inquiétudes que les élus bretons ont exprimées à l'Élysée au début de ce mois.

Cette décision, qui invalide tous les discours gouvernementaux sur l'aménagement du territoire, touche au cœur

un des sites industriels bretons affichant un reel dynamisme, au moment ou d'autres sites, en Bretagne, doivent affronter les consequences de votre politique en matiere d'industries de defense.

Nous ne pouvons pas accepter cette decision.

Monsieur le ministre, qu'entendez-vous faire pour obliger M. Tchuruk a revenir sur sa decision ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. Monsieur le depute, la decision dont vous venez de parler de CIT-Alcatel de supprimer un peu plus de 1 600 emplois sur les 9 400 de cette entreprise, et qui devrait effectivement toucher deux sites, dont celui de Lannion, n'est pas en contradiction avec les discours generaux sur l'aménagement du territoire. C'est une decision qui provient de la direction generale d'un groupe confronte a une situation economique serieuse.

Les investissements dans le domaine des telecoms, en particulier ceux lies a France Telecom, ont baisse en 1996. CIT-Alcatel va annoncer probablement un resultat negatif de plus de 500 millions de francs en 1996, et les previsions pour 1997 laissent entrevoir un deficit superieur a 400 millions de francs.

L'entreprise engage donc - et c'est naturel - un redeploiement vigoureux pour s'adapter, en particulier au travers de la production de nouveaux produits et de nouveaux services.

Les efforts de reduction de couts qui ont ete engages apparaissent aujourd'hui insuffisants pour venir juguler ce deficit. Les structures sont trop lourdes. Elles oberent la competitivite de cette entreprise. Et cela risque d'avoir des consequences sur l'emploi.

L'entreprise a donc annonce que 1 600 emplois devraient probablement etre remis en cause. Le ministere de l'industrie est decide a discuter avec elle pour bien definir la realite du projet industriel et pour essayer de limiter autant que faire se peut la necessaire adaptation de cette entreprise aux nouvelles donnees.

## Données clés

**Auteur :** [M. Josselin Charles](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1890

**Rubrique :** Matériels électriques et électroniques

**Ministère interrogé :** industrie, poste et télécommunications

**Ministère attributaire :** industrie, poste et télécommunications

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 octobre 1996, page 6151

**Réponse publiée le :** 30 octobre 1996, page 6151

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 octobre 1996